



PRESIDENCE

POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETE N° 117 / PR du 15 FEV. 2022

Relatif à la modification de l'arrêté n° 639/PR du 03 septembre 2021 portant nomination des membres de la commission territoriale de l'éducation spéciale (CTES)

LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 658/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de la famille, des affaires sociales, de la condition féminine, en charge de la lutte contre l'exclusion ;

Vu l'arrêté n° 659/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de la santé, en charge de la prévention ;

Vu l'arrêté n° 660/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de l'éducation, du travail et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;

Ampliations :

PR, REG 2
MEA 1
DGEE 1

Vu la délibération n° 82-36 du 30 avril 1982 modifiée, relative à l'action en faveur des handicapés, et notamment ses articles 7 et suivants ;

Vu l'arrêté n° 1287/CM du 28 septembre 1998 modifié, relatif à la composition et au fonctionnement de la commission territoriale de l'éducation spéciale (C.T.E.S.) et aux commissions de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (C.C.P.E.) et du second degré (C.C.S.D) ;

Lexpol :

VP, SGG, DMRA
JOPF

Vu l'arrêté n° 639/PR du 03 septembre 2021, portant nomination des membres de la commission territoriale de l'éducation spéciale (CTES) ;

ARRETE

Article 1er. - Le 1°) du E de l'article 1er de l'arrêté n° 639/PR du 03 septembre 2021 est modifié comme suit : « 1°) Titulaire : - Mme Marie PERRARD, directrice par intérim de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif (IIME) ; ».

Article 2. - Le Ministre de l'éducation, du travail et de la modernisation de l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

15 FEV. 2022

Par le Président de la Polynésie
française

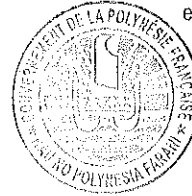
Edouard FRITCH

Le Ministre
de l'éducation,
du travail et de la modernisation de
l'administration, en charge du numérique

Christelle LEHARTEL



Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUAITI

15 FEV. 2022